

**[Plan de désherbage et après ?
Quelles solutions pour une gestion durable des
espaces verts communaux ?]**



Mise en réseau d'expériences



DAOULAS, LE 6 MAI 2010

L'équipe de BRUDED tient à remercier particulièrement le maire de Daoulas, Jean-Claude LE TYRANT, ainsi que son équipe, Lénaïg COLIN (secrétaire générale) et Laurent WEBER (chargé de communication) pour leur bon accueil et leur participation à l'organisation de cette journée. Merci également à Gwenola LE MEN du Syndicat de Bassin de l'Elorn et à Anne-Claire GUILLOU du Parc Naturel Régional d'Armorique pour leurs éclairages techniques sur le sujet. Et enfin, un grand merci à tous les participants, élus et agents, adhérents et non adhérents à BRUDED, pour leurs témoignages qui font la richesse de ces rencontres.



LISTE DES PERSONNES PRESENTES

COLLECTIVITE / ORGANISME	NOM-PRENOM	FONCTION
DAOULAS*	LE TYRANT Jean-Claude	Maire
	COLIN Lénaïg	Secrétaire Générale
BERRIEN*	BERTHOU Yves	Adjoint
	LUMEAU Cédric	Agent des Services Techniques
GUERLESQUIN	LE ROUX Sylvain	Responsable des Services Techniques
LAMPAUL GUIMILIAU	CAROFF Léon	Adjoint au maire
	LE GUEN Gilbert	Agent des Services Techniques
LA ROCHE MAURICE	BILLANT Jérôme	Agent des Services Techniques
LOPERHET*	COLLEC François	Maire
	FLOC'H Daniel	Agent des Services Techniques
	MORRON Christophe	Agent des Services Techniques
MOELAN SUR MER*	KERGOAT Madeleine	Adjointe
RIEC SUR BELON*	MORVAN Paul	Responsable des Services Techniques
ROSCOFF*	LE MOIGNE Charles Yves	Directeur des Services techniques
	BARS Stéphane	Agent du Service Espaces verts
	ROZEC Philippe	Agent du Service Espaces verts
SAINT SEGAL	BAHUAUD Riwan	Agent des Services techniques
SAINT URBAIN*	VIGNON Jean-Louis	Maire
	ROMEUR François	Agent des Services techniques
PNRA	GUILLOU Anne-Claire	Responsable pôle biodiversité & cadre de vie
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN	LE MEN Gwenola	Chargée de mission
BRUDED	HOUBRON Estelle	Chargée de mission

* Communes adhérentes à BRUDED

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

« Face à la problématique de la pollution de l'eau par les pesticides, les communes tentent aujourd'hui de réduire, voire de supprimer leur utilisation de produits phytosanitaires. Des solutions alternatives au désherbage chimique sont recherchées, mais toutes ont leurs limites, et il faut aussi convertir les agents techniques et la population à de nouvelles pratiques. De nouveaux modes de gestion entrent en jeu, pour différencier les espaces et limiter le travail de désherbage. Enfin, les communes agissent de plus en plus en amont pour intégrer la gestion des espaces verts au sein même de leurs projets d'aménagement urbain.

Le but de cette demi-journée est de partager ces expériences, de faire ressortir les difficultés rencontrées, d'échanger des informations pour progresser. »

PROGRAMME

9h15 : **Rendez-vous à la Mairie de Daoulas**

9h30 : **Accueil par BRUDED et présentation de la commune de Daoulas par les élus**

9h45 : **Tour de table** : présentation rapide* de chaque collectivité en matière de gestion des espaces verts

10h15 : **Présentation de la démarche de Daoulas**

10h35 : **Présentation rapide des actions du Syndicat du Bassin de l'Elorn et du Parc Naturel d'Armorique**

10h50 : **Echanges et partage d'expériences**

L'objectif de ces échanges sera pour les élus présents de témoigner de leur expérience, de leurs difficultés, des solutions qu'ils ont adoptées et de leur efficacité et de leurs limites ainsi que des coûts engendrés. Ces échanges pourront concerner par exemple les solutions alternatives au désherbage chimique (et en particulier sur des endroits sensibles comme les cimetières, terrains de foot), mais aussi les solutions pour motiver le personnel et sensibiliser la population. Les solutions préventives seront également abordées (paillage, choix d'espèces, mais aussi choix de revêtements, aménagement de trottoirs, etc.) ainsi que les possibilités de valorisation des déchets verts.

12h30 : **Repas dans un restaurant local**

* Pour la présentation, préciser par exemple :

- niveau de phyto utilisé
- alternatives utilisées et coûts
- actions réalisées en amont pour limiter l'entretien et coûts
- difficultés rencontrées
- mode d'élimination des déchets verts

TOUR DE TABLE : LE CONTEXTE DANS LES COMMUNES PRESENTES

Le tableau ci-dessous reprend très brièvement les principales actions entreprises par les communes présentes en matière de gestion des espaces verts. L'expérience de Daoulas est présentée dans le chapitre suivant.

BERRIEN (1 000 habitants, 5 600 ha) est située dans les Monts d'Arrée. L'eau y est particulièrement sensible, cette zone étant en partie le château d'eau du Finistère. Plusieurs projets de Développement Durable sont en cours, dont un éco-lotissement. Pour la gestion des espaces verts, l'usage des produits phytosanitaires¹ est très limité. L'objectif de la municipalité est aussi d'être exemplaire vis-à-vis des particuliers.

GUERLESQUIN (1 500 habitants, 2 200 ha) est également engagée dans une démarche de réduction des pesticides. La nécessité de changement de l'état d'esprit des élus et de la population est jugée primordiale par la municipalité qui estime par ailleurs qu'il est pour autant difficile de respecter un plan de désherbage trop draconien.

LAMPAUL GUIMILIAU (1 550 habitants, 1 800 ha) fait partie du Bassin de l'Elorn. Le plan de désherbage qui a été réalisé a défini de nombreuses zones rouges (zones sensibles où les produits phyto sont interdits). Aujourd'hui, les produits phyto ne sont plus utilisés que sur le cimetière et l'église, l'objectif étant de les supprimer entièrement. Du matériel mécanique a été acquis en alternance au désherbage chimique. Le paillage est pratiqué depuis 2003.

LA ROCHE MAURICE (1 900 habitants, 1 200 ha), située en bordure de l'Elorn, a mis en place une charte zéro phyto. Le désherbage s'y opère surtout de façon manuelle, les solutions alternatives étant jugées trop coûteuses.

LOPERHET (3 700 habitants, 2 000 ha) a mis en place une charte de désherbage pour aller vers le zéro phyto, les zones toujours traitées chimiquement étant le cimetière et le terrain de football. La population a été sensibilisée à cette action. Des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau ont permis d'acquérir du nouveau matériel.

MOËLAN SUR MER (+7 000 habitants, 4 700 ha) pratique le zéro phyto partout sauf sur le cimetière. Des efforts ont été réalisés pour limiter les jardins difficiles à entretenir. Le paillage est également très pratiqué.

RIEC SUR BELON (4 200 habitants, 5 500 ha) connaît la même situation, avec un engagement depuis 3 ans sur le zéro phyto sauf sur le cimetière. La commune située en zone littorale comprend beaucoup de résidences secondaires dont les habitants sont particulièrement exigeants sur la netteté des abords des maisons. La commune s'est équipée d'un désherbeur thermique au gaz depuis 2 ans dont les résultats ne sont pas très bons. Sinon le paillage a été développé, et des réflexions sont menées en amont sur la gestion des espaces verts.

ROSCOFF (3 800 habitants, 630 ha) compte 13 km de côtes, la qualité de l'eau est donc un sujet très sensible. Le plan de désherbage a été mis en œuvre depuis quelques semaines, l'objectif étant une diminution progressive des produits phyto. L'eau chaude est utilisée depuis l'année dernière pour le désherbage. Le temps consacré au désherbage allant en augmentant, celui alloué au fleurissement est diminué. Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des agents et des habitants.

SAINT SEGAL (1 000 habitants, 1 600 ha) utilise les produits phyto en petite quantité sur le cimetière et aux abords de la chapelle (classée). Le désherbage s'opère surtout manuellement. Les écorces sont utilisées pour le paillage, le coût est limité. La population est sensibilisée à ce sujet.

SAINT URBAIN (1 500 habitants, 1 500 ha) est bien engagée également dans une démarche de réduction des produits phyto. D'une consommation de 60 litres par an, la commune est passée aujourd'hui à 2 litres par an, les zones encore traitées étant le cimetière et le terrain de football. Pour la commune, il est important de sensibiliser la population et d'intégrer cette problématique en amont dans l'aménagement urbain.

¹ Produits chimiques utilisés comme les pesticides, fongicides, herbicides, insecticides, engrais...

PRESENTATION DE LA SITUATION DE DAOULAS, PAR SON MAIRE JEAN-CLAUDE LE TYRANT

La commune de DAOULAS s'étend sur 550 hectares et compte environ 1 800 habitants. Elle présente la particularité d'être traversée par plusieurs cours d'eau et comprend des zones humides sensibles.

Le **plan de désherbage** a été réalisé dès 2000, et au vu du nombre importants de points sensibles (zones rouges où l'usage des produits phytos est interdit), la municipalité a donc décidé, dès le départ, de partir vers du zéro phyto. On peut dire que le plan de désherbage fonctionne très bien depuis maintenant 5 années. La commune a fait partie des premiers lauréats du **Trophée Zéro Phyto** décerné par la Région Bretagne en 2009.

D'autres activités viennent renforcer la sensibilité de la commune à cette démarche : la présence de parcs conchylicoles, et autour de l'abbaye, la culture de plantes médicinales où la mairie s'est d'ailleurs impliquée. Un projet d'éco-quartier est également en cours, porté par la mairie. Et enfin, Daoulas a intégré en janvier 2010 le Parc Naturel Régional d'Armorique.

De nombreux efforts ont été réalisés par la mairie pour **communiquer vers le grand public**, avec notamment des démarches des agents en porte à porte lors de campagnes d'informations qui portaient également sur les normes d'assainissement.

Lors des premiers usages de la balayeuse sur microtracteur, utilisée tôt le matin notamment pour désherber mécaniquement les voiries, des plaintes ont été déposées en mairie contre le bruit et la poussière et il a fallu communiquer aussi pour faire accepter ces désagréments et rappeler les choix opérés. Il est primordial dans ces cas précis que les élus **soutiennent les agents** pour que ces derniers se sentent en confiance lorsqu'ils sont interpellés par les habitants. De la même façon, lors de l'achat de nouveaux matériels, il est important que le choix se fasse en étroite concertation entre élus et agents. Chacun pourra ainsi accepter les « ratés » et autres petites erreurs qui sont parfois commises.

Le service technique a été renouvelé une fois depuis 2000 et il a fallu tout reprendre à zéro pour la **sensibilisation des agents**. Mais cela s'est très bien passé, la démarche était déjà en place et les nouveaux agents se sont montrés tout de suite motivés et ont vite intégré l'intérêt de ces actions. Ils disent avoir l'impression de « faire le bien ».

Concernant le **terrain de foot**, la coupe est faite assez haute pour limiter l'apparition de mauvaises herbes (les coupes basses fragilisent le gazon). Etant donné la présence d'un ruisseau juste en dessous, cette zone devait de toute façon passer en zéro phyto d'un point de vue réglementaire.

Sur le **cimetière**, pour simplifier les choses celui-ci a été légèrement réaménagé (objectif de limiter les recoins, d'engazonner les zones pouvant être tondues, etc.). Bien sûr, c'est encore l'endroit qui présente le plus de difficultés avec en outre une grande exigence de la part des visiteurs. Aussi, les agents y consacrent encore beaucoup de temps.

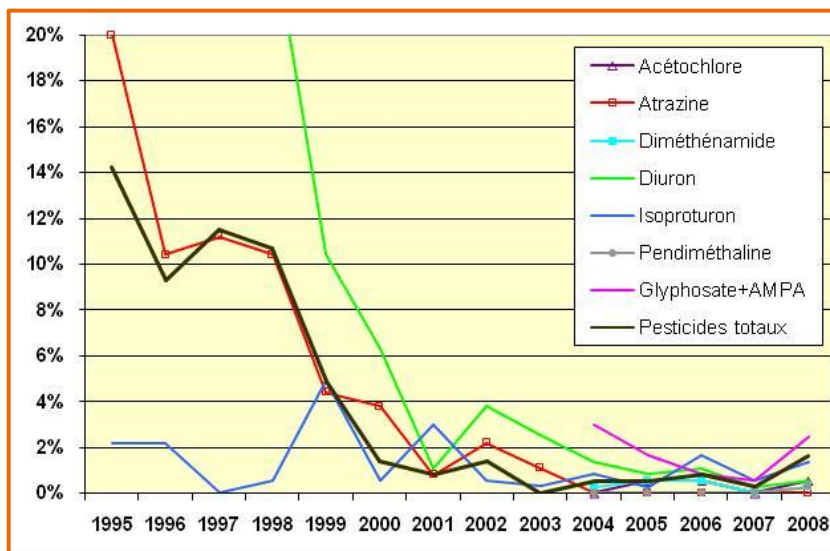
Dans les **nouveaux aménagements**, la gestion des espaces verts est bien entendu prise en compte en amont. Sur la nouvelle place de la mairie, le choix a été fait d'utiliser du stabilisé, facile à nettoyer.

D'autres données sur la commune sont fournies plus loin à travers la retranscription des échanges entre participants.

LES ACTIONS DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

Le territoire du Syndicat de Bassin de l'Elorn couvre celui du SAGE² de l'Elorn (voir carte ci-après).

Parmi ses différentes missions, le Syndicat œuvre pour **diminuer le taux de pesticides dans l'eau**. Ces polluants, très présents dans les années 1990 sont en forte diminution depuis le début des années 2000, sans pour autant avoir disparu (les dépassements de la norme eau potable concernent encore près de 2% des mesures).



Evolution de la fréquence de dépassement de la norme eau potable en pesticides (0,1 µg/l) à l'usine de Pont ar bled

[source : Syndicat du Bassin de l'Elorn]

Si dans les années 90 les communes cherchaient à rationaliser l'usage des produits phytosanitaires, aujourd'hui elles se lancent de plus en plus vers le « zéro phyto ». Ce nouvel objectif s'est aussi développé grâce aux progrès opérés sur les techniques alternatives.

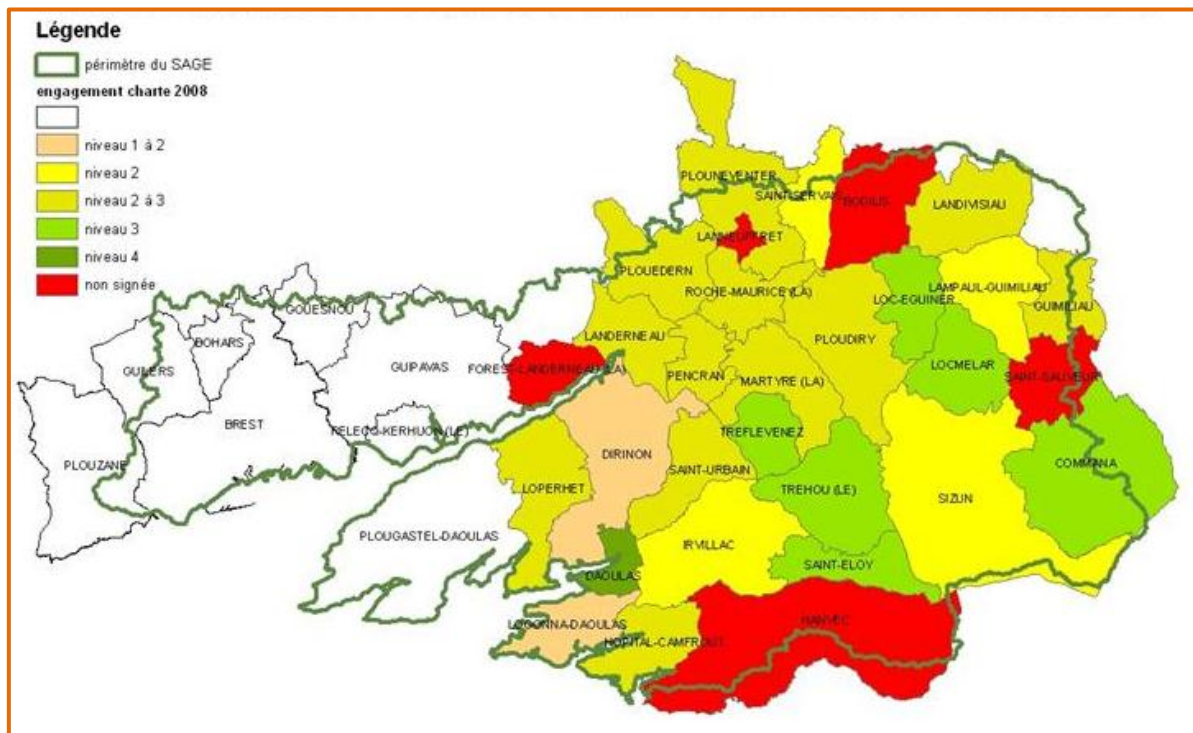
Pour aider les communes à progresser, le Syndicat leur propose de les accompagner en réalisant leur **plan de désherbage**. Celui-ci consiste à diagnostiquer le territoire pour identifier les zones où le risque de pollution des eaux par ruissellement des pesticides est élevé (ces fameuses zones rouges). Des solutions d'entretien non chimique sont alors proposées. Aujourd'hui, la grande majorité des communes ont réalisé leur plan de désherbage sur le Bassin.

Ensuite, la commune est encouragée à s'engager dans une **charte de désherbage** qui vise à réduire durablement l'utilisation des produits phytos et à développer des techniques alternatives. 4 niveaux d'engagement ont été définis par la Région Bretagne³, dont le dernier est l'abandon total des produits phytosanitaires sur les espaces publics (cas de Daoulas). Sur le bassin, la majorité des communes est en niveau 2 ou 3.

² Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

³ Pour le détail de ces 4 niveaux, voir par exemple le site de la CORPEB (Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides Région Bretagne) :

http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/article.php3?id_article=174



Engagement des communes dans la charte de désherbage (hors BMO)

[source : Syndicat du Bassin de l'Elorn]

Pour atteindre le zéro phyto, le Syndicat préconise les actions suivantes :

- Identifier les zones difficiles d'entretien (cimetières ; zones difficiles d'accès, ...)
- Mettre en place une gestion différenciée des espaces : gagner du temps sur l'entretien de certains espaces pour consacrer plus de temps à d'autres espaces
- Proposer des aménagements et des solutions d'entretien

Le Syndicat propose aussi régulièrement des **démonstrations de matériel**. Daoulas insiste sur le fait que ces démonstrations sont essentielles et qu'elles sont bien plus instructives que celles pratiquées par les commerciaux de certains revendeurs.

Il faut souligner aussi que le Syndicat apporte des **aides financières** aux communes du Bassin pour l'achat de ces matériels. Daoulas a ainsi bénéficié d'une aide de près de 80% de subvention (50% par la Région et 30% environ par le Syndicat et l'Agence de l'Eau) pour un investissement de 15 000 euros. Le personnel technique est en outre accompagné pour l'aider à la bonne utilisation du matériel nouvellement acquis.

➔ **Contact : Gwenola LE MEN - Syndicat de Bassin de l'Elorn - Ecopole - Guern ar piquet - 29460 DAOULAS - Tél : 02 98 25 93 51**
Email : rivieres.syndicatelorn@orange.fr
Site Web : www.syndicat-bassin-elorn.fr

Pour aller plus loin...

- **Conseil Général du Finistère :**
 - Toutes les informations sur l'eau dans le Finistère : www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Environnement/Eau (cliquer sur « dérouler le sommaire » à droite)
 - L'Atlas de l'eau du Finistère : www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Environnement/Eau/Atlas-Les-territoires-d-eau-en-Finistere
- **Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**
 - Actualité sur l'eau en Loire-Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr
 - Carte des SAGE en Loire-Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage/sage/Carte_Sage.pdf
- **Observatoire de l'eau en Bretagne :**
www.eaubretagne.fr
- **Portail SIE (Système d'Information sur l'Eau) Loire-Bretagne :**
www.loire-bretagne.eaufrance.fr

LES ACTIONS DU PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE

Le Parc Naturel Régional d'Armorique vient de lancer la mise en œuvre de sa nouvelle charte 2009-2021, un projet de territoire partagé avec les collectivités adhérentes (communes, EPCI, Conseil Régional, Conseil Général). Dans le cadre de cette charte, le Parc s'engage notamment à mettre en œuvre des actions visant à la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie : biodiversité, paysage, urbanisme, architecture, etc.

La nouvelle charte du PNRA



La charte du Parc Naturel Régional d'Armorique, qui consigne le projet du territoire sur une durée de douze ans, a été renouvelée en janvier 2010. A cette occasion, 5 nouvelles communes ont été intégrées, dont la commune de Daoulas, portant à 44 le nombre de communes adhérentes. Le fil conducteur retenu pour cette nouvelle charte : « **Pour des paysages d'Armorique choisis** » avec trois défis majeurs : préserver la biodiversité, renforcer la vitalité du territoire et assurer la transmission des patrimoines culturels. Le Parc souhaite également être davantage à l'écoute des communes et du territoire, renforcer ses missions de conseil (sur les aspects urbanistiques notamment) et mobiliser les financements des projets partenariaux.

- Pour plus d'information sur la charte : www.pnr-armorique.fr/fr/actualite/charte2009-2021.html



Territoire du PNRA avec ses 44 communes adhérentes et ses villes portes

[source : PNRA]

En ce qui concerne les espaces verts et naturels, le Parc intervient à deux niveaux :

1. Participation ou gestion directe de l'entretien des espaces naturels (exemple à Menez Meur)
2. Actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des paysages et du cadre de vie.

1. Participation ou gestion directe de l'entretien des espaces naturels

Le Parc mène de nombreuses actions de gestion des espaces naturels, tant sur les îles que sur certaines propriétés départementales (exemple : Menez-Meur, Mougau, etc.).

Pour ce faire, différents agents techniques sont mobilisés, notamment une équipe de deux agents qui a pour mission d'entretenir près 500 km de sentiers, ainsi que différents sites naturels. Les produits phytosanitaires, inadaptés à ce type d'entretien, sont proscrits et remplacés par des solutions mécaniques et manuelles. L'objectif est de mener des actions innovantes sur la question de la gestion des espaces naturels à travers la mise en œuvre de pratiques expérimentales, respectueuses de la biodiversité et des paysages.

Sur le domaine de Menez-Meur, et sur les autres sites du Parc (îles, Maison du Parc au Faou), le PNRA souhaite mettre en place une gestion différenciée des espaces, à partir de l'élaboration d'un plan de gestion adapté à la diversité des espaces et aux enjeux de leur entretien (espaces jardinés, espaces naturels, espaces agricoles, etc.).

2. Actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des paysages et du cadre de vie

Dans le cadre de la nouvelle charte, et à la demande des collectivités de son territoire, le Parc se positionne comme expert pour conseiller les communes et travailler avec elles le plus en amont possible de leurs projets d'aménagement : espace public, nouveau quartier, zone d'activité, etc.

Les bureaux d'architectes et les bureaux d'études ne prennent pas toujours en compte les besoins d'entretien des espaces verts qu'ils préconisent, induisant des coûts supplémentaires tout au long de la vie du projet. Le PNRA propose des clés pour répondre notamment à ce point à travers la réflexion sur les choix d'aménagement, la définition des plans masses et des esquisses. Des conseils peuvent être promulgués également sur les réaménagements de bourgs (ronds-points, échangeurs, centres bourgs...), toujours dans l'objectif d'une meilleure efficacité d'entretien des espaces verts.

➔ **Contact : Anne-Claire GUILLOU - Responsable du pôle Biodiversité et Cadre de vie - PNRA - 15 place aux Foires - BP 27 - 29590 Le Faou – Tél. : 02 98 81 90 08 - anne-claire.guillou@pnr-armorique.fr - www.pnr-armorique.fr**

PARTAGE D'EXPERIENCE ENTRE PARTICIPANTS

Les différents apports des uns et des autres qui ont pu être formulés tout au long de cette demi-journée de rencontre sont présentés ci-dessous sous forme synthétique et sont également regroupés par thématique.

QUELLE ALTERNATIVE AUX HERBICIDES CHIMIQUES ?

Traitements mécaniques et thermiques

Les agents de Roscoff mettent en garde sur le caractère non transposable d'une commune à l'autre des solutions alternatives au désherbage chimique. Voici néanmoins quelques unes des remarques formulées par les participants sur le matériel de traitement mécanique ou thermique.

- ➔ Traitement mécanique (rabet pour terrain stabilisé, balayeuse) :
 - Efficace, même si le résultat n'est pas aussi net qu'avec des produits phytos.

- Attention, si le sable est trop tassé, le passage du rabot forme des trous.
 - Les trottoirs ne sont pas toujours faciles d'accès pour ce type de matériel.
 - Le personnel qui l'utilise doit savoir bricoler, le matériel n'étant pas toujours facile à entretenir et pouvant tomber en panne assez souvent (cas de Daoulas).
 - A Daoulas, la balayeuse passe une fois par semaine en centre bourg ainsi que dans le lotissement. Le résultat est très satisfaisant. Celle-ci peut aussi être modulée en tondeuse moyennant un changement d'équipement qui prend environ une heure. Ce matériel avait fait l'objet d'un financement par le Conseil Régional (50%) et par le Syndicat de Bassin de l'Elorn (30% environ). Attention, les aides pourraient être amenées à diminuer, voire être supprimées à terme.
- ➔ Traitement thermique (au gaz) :
- Pas très écolo.
 - Connait des limites en termes d'efficacité.
- ➔ Traitement à l'eau chaude :
- Efficacité comparable à celle du traitement thermique au gaz.
 - Pour ne pas se faire déborder, passer régulièrement dès le début du printemps (cette remarque est d'ailleurs applicable à tous les types de traitement).

Ces équipements, s'ils peuvent s'avérer efficaces dans des conditions données, ne permettent pas à eux seuls de passer en zéro phyto. Leur efficacité varie en outre fortement avec la météo. Les périodes de fortes pluies en été sont particulièrement difficiles.

Guide des alternatives

- **Fiches techniques à consulter sur Internet sur les différents appareils de désherbage**, avec les caractéristiques techniques, le coût, les fournisseurs les avantages et inconvénients :
http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/article.php?id_article=209

Une autre alternative : moutons, vaches et autres mammifères...



Bœufs Highlands à Guimaëc avec le dernier né

Aucune des communes présentes n'utilise d'animaux pour la tonte de ses espaces verts mais ce point a néanmoins été rapidement évoqué.

Tout d'abord, différents herbivores ont été cités : moutons (d'Ouessant notamment), bœufs écossais des Highlands, buffles, chèvres ou encore alpagas... Ces animaux peuvent ainsi participer à entretenir des espaces verts. Il s'agit d'espaces de grande taille, d'endroits plutôt difficiles d'accès, comme sur certaines zones littorales. Le PNRA utilise des Highlands sur le Menez Meur.

Il est vrai que cette pratique, si elle s'avère efficace pour certains espaces, ne s'improvise pas non plus et qu'il convient en premier lieu de disposer d'une personne qui sache prendre soin de ces animaux. Cela peut se faire aussi via un agriculteur local avec lequel la commune aura passé une convention.

Cette pratique a en outre l'avantage d'être le plus souvent populaire, en particulier auprès des enfants et facilite donc la communication de la municipalité.

Cas particuliers : cimetières et terrains de foot

Tous les participants s'accordent pour dire que le **cimetière** est l'endroit le plus compliqué à entretenir sans produits phytos. On y trouve nombre de recoins à la fois favorables à la pousse des herbes et ne

permettant pas le passage d'une tondeuse. C'est également l'endroit où les particuliers sont le plus intolérants et exigent une place parfaitement nette. Certains participants soulignent l'aspect culturel de cette situation, les cimetières des pays anglo-saxons étant en effet très verts, avec des tombes qui ne sont pas surélevées, ce qui permet le passage aisé de la tondeuse. Gwenola Le Men signale à ce propos qu'il en était de même en France avant guerre, ces pratiques ont donc évolué plutôt récemment mais semblent pourtant aujourd'hui très ancrées. Dans les nouveaux cimetières, il est tout à fait possible de prendre en compte ces critères et d'aménager les espaces pour qu'ils soient plus faciles à entretenir.

L'exemple du cimetière de Langouët (550 habitants)

Nous avons recueilli le témoignage de Rolland, cantonnier à Langouët (35) sur sa démarche pour entretenir le cimetière :

« On le fait à la binette. Ça ne prend pas beaucoup de temps (environ 1/2 h) pourvu que l'on y aille régulièrement, c'est à dire idéalement un passage toutes les semaines. Surtout ne pas attendre plus de 3 semaines parce que là, ça fait tout de suite du boulot ».

En terme de rendu visuel : « Ce n'est pas parfait, il y a toujours quelques herbes qui traînent un peu mais on a jamais eu de retour négatif et les gens voient bien que l'on passe régulièrement ».

Bien sûr, les solutions dépendent aussi de la taille du cimetière et l'exemple de Langouët ci-contre est d'autant mieux adapté à un cimetière de petite taille.

A Daoulas, l'entretien du cimetière a justifié en partie l'embauche d'un saisonnier l'été. C'était avant tout pour les élus une démarche de soutien aux agents qui se sentaient en suractivité en période estivale. L'entretien se fait surtout manuellement (binette).

Qu'il s'agisse de cimetières anciens ou nouveaux, un participant précise qu'il convient d'éviter les gravillons, très favorables à l'apparition des herbes sauvages.

Un autre participant s'interroge sur l'objectif d'atteindre le zéro phyto, est-ce vraiment une nécessité absolue, ne peut-on pas tolérer d'utiliser ces produits en quantité très limitée comme pour le cimetière ? La question peut en effet se poser, en particulier sur les communes où le plan de désherbage n'impose pas du zéro phyto sur le cimetière, ce qui n'est pas le cas partout.

Des questions se posent également sur de nouveaux produits phyto sensés être moins polluants que les anciens (cas de produits antimousse en particulier). Les retours ne sont pas encore connus, affaire à suivre donc mais pour le moment, personne n'a connaissance de produit miracle.

Le **terrain de football** semble l'autre endroit quelque peu compliqué à entretenir sans produits phyto. La présence d'herbes non désirées n'est pas seulement un problème esthétique, c'est aussi un risque de terrain moins praticable pour les joueurs qui peuvent donc se montrer peu tolérants sur le sujet.

Plusieurs participants témoignent de l'importance de la qualité du sol, la présence de certaines plantes (trèfles, pissenlits par exemple) reflétant souvent un déséquilibre dans sa composition (pH trop basique, présence trop importante de composés azotés, etc.). Pour limiter la pousse des « mauvaises » herbes, il convient donc d'étudier un peu le sujet. Ainsi parfois, un bon amendement suffit à retrouver un beau gazon.

Plusieurs participants soulignent également qu'une tonte trop rase fragilise le gazon (les racines sont moins profondes). Pour avoir le moins possible de plantes indésirables sur la pelouse, il faut donc trouver un compromis entre la hauteur de coupe et le confort de jeu. Certains parlent de 7 cm, tout au moins pendant la période où le terrain est peu pratiqué (l'été souvent), car pour d'autres cette hauteur est peu adéquate au jeu. A noter qu'il n'y a pas de hauteur réglementaire. Le club de Lorient semble-t-il tond à cette hauteur de 7 cm, mais attention, ils passent la tondeuse très souvent. Ce club dispose en outre d'une tondeuse hélicoïdale qui rabat l'herbe.

Autre point important : ne pas laisser de zones dégarnies, quand un trou apparaît dans la pelouse, la combler par du gazon (au moins une fois par an). La nature a horreur du vide et un trou se remplit sinon

par des « mauvaises » herbes. Dans la même idée, il est dit également l'importance de choisir du gazon de bonne qualité qui va mieux résister au piétinement et où il y aura donc moins de trous.

Avec ces différentes démarches, un responsable des services techniques affirme n'avoir besoin d'un désherbage sélectif qu'une fois tous les quatre ans et dit que finalement, il a été facile de se passer de produits phyto sur le terrain de foot.

Enfin, un autre participant indique que sur sa commune, c'est le club de football qui est en charge de l'entretien de la pelouse. Un autre suggère que cette compétence relève des communautés de communes qui pourraient ainsi mutualiser les connaissances mais aussi le matériel adéquat.

La sensibilisation des habitants

Les habitants ont plutôt tendance à diminuer les doses utilisées en produits phyto, la majorité étant aujourd'hui consciente des risques.

Certaines villes (et en particulier celle de Rennes) ont mis en place une démarche qui consiste à planter des fleurs sur le trottoir le long des maisons (démarche intitulée « Embellissons nos murs » : [www.rennes.fr/fileadmin/user_upload/Telechargements/Jardins/Embellissons nos murs planche .pdf](http://www.rennes.fr/fileadmin/user_upload/Telechargements/Jardins/Embellissons_nos_murs_planche.pdf)).

Aucun des participants n'a mis en place une telle mesure qui nécessite tout de même un bon suivi (risque notamment d'infiltration d'eau dans les murs si cela est mal pratiqué, nécessité de « casser le trottoir » lorsqu'il est en enrobé, ...) et devient difficilement applicable lorsque les trottoirs sont déjà trop étroits pour les handicapés. La mesure reste toutefois intéressante à certains endroits car elle incite réellement les habitants à prendre à leur charge l'entretien du trottoir tout en égayant les rues, ce qui est très motivant pour tous. D'après le Syndicat, dans d'autres communes où les trottoirs sont en stabilisés, des habitants se sont vus distribués des graines de « prairies fleuries » pour planter de la même façon devant leur maison.

Certaines communes s'interrogent aussi sur les possibilités de sensibiliser les agriculteurs dont certains traitent de grandes quantités de talus (risque en outre d'effondrement une fois qu'ils sont à nu). Force est de constater que l'intervention de la gendarmerie n'est pas envisageable, par manque de disponibilité. La réglementation peut être affichée en mairie, mais cela est souvent insuffisant. Le Syndicat du Bassin de l'Elorn signale qu'il peut tenir le rôle de médiateur pour de telles situations.

Les communes présentes sont d'accord autrement pour dire qu'il est difficile de mobiliser les habitants sur des réunions de sensibilisation à la gestion zéro phyto. La participation à un marché aux fleurs fonctionne plutôt bien en revanche. Le bulletin municipal reste un moyen sûr pour communiquer également. Enfin, comme le signale le Syndicat du Bassin, pour informer sur la démarche, il est toujours efficace d'apposer un panneau « cet espace fait l'objet d'une démarche d'entretien sans produit chimique pour le respect de l'environnement et la santé des habitants » ou autre explication de ce type.

Jardiner au naturel ça coule de source !

De nombreuses communes bretonnes ont signées la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » qui incite les jardineries à favoriser la pratique du bio et à sensibiliser les clients. Dans cette charte, la commune s'engage notamment à participer à la formation des vendeurs et à la mise à disposition de moyens de communication.

- Consulter le site web : www.jardinaunaturel.org



AGIR EN LIMITANT LES BESOINS D'ENTRETIEN

Couvres-sols

Différentes techniques sont utilisées pour recouvrir le sol et empêcher la pousse d'herbes non désirées :

➔ Paillage

- Le Paillage avec des copeaux fonctionne bien au début mais des renoncules peuvent apparaître ensuite, ce n'est pas 100% efficace.
- Attention, il ne faut pas lésiner sur l'épaisseur à épandre, le sol doit être entièrement recouvert (prévoir plusieurs cm).

➔ Bâches

- Les bâches minérales sont efficaces.
- Les bâches biodégradables sont efficaces pour la plantation de plantes couvre-sols (la bâche disparaît lorsque la plante s'est déjà suffisamment étendue pour faire obstacle aux mauvaises herbes). En revanche, pour les autres plantations, ce type de bâche n'est pas adaptée.
- Lors de la pose de toiles tissées ou autres bâches, le sol doit préalablement être bien nettoyé.
- Prévoir des colerettes autour des plantes.

➔ Plantes couvre-sol et prairies fleuries

- Les ligneuses sont plus efficaces que les vivaces qui perdent leur feuilles et ne jouent plus leur rôle en hiver.
- Des essais de sébum et de mélanges fleuris sont en cours sur plusieurs communes. Il est trop tôt pour donner un retour, mais il est clair que la pratique se développe et les premiers résultats sont encourageants.

Fauchage tardif

Aucune des communes présentes ne pratique à proprement parler ce qu'on appelle le fauchage tardif. Loperhet a toutefois réduit fortement le nombre de fauches (2 par an) sur ses talus.

Le Conseil Général pratique le fauchage tardif plusieurs années sur les bas côtés des routes départementales. Cette pratique requiert une certaine technicité pour maîtriser en particulier le type de fleurs qui peut se développer (éviter par exemple la domination d'une espèce). En outre, les faucheuses ne semblent pas facilement adaptables aux petites communes en raison de leur coût et de leur encombrement.

Fauchage tardif : pour un retour à la biodiversité

Depuis plusieurs années, les spécialistes internationaux s'alarment face à l'érosion massive de nombreuses espèces animales et végétales. La France figure parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées. Le fauchage tardif ou gestion différenciée n'est pas une absence de fauchage, mais un ajustement des interventions d'entretien en fonction de la croissance des plantes et des impératifs de sécurité (virages, sorties de chemins, carrefours). Concrètement, le fauchage tardif consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés des routes pendant les périodes printanières et estivales afin de favoriser le développement de la faune et de la flore abritées dans ces hautes herbes. La fauche n'intervient qu'en automne et en hiver, une fois accompli le cycle naturel des espèces animales et végétales. Ce décalage des travaux de fauche favorise le maintien voire l'apparition de certaines espèces de plantes sauvages, plantes à fleurs (coquelicots, boutons d'or...) qui sont propices aux papillons, araignées, oiseaux et petits mammifères.

— Source : ©Actu-Environnement – d'après l'article :

www.actuenvironnement.com/ae/news/fauchage_tardif_routes_indre_cher_mayenne_4986.php4

▪ L'exemple de la Communauté de Communes du Val d'Ille

La CCVI a en charge l'entretien des bords de routes communales. Pour la 2^{ème} année, elle expérimente le principe du fauchage tardif. La première année, il a été demandé à chaque commune de choisir un ou plusieurs tronçons pertinents pour expérimenter le fauchage tardif : pas de problème de sécurité, milieux naturels intéressants à proximité... Toutes les communes ont répondu, même si la longueur choisie a fortement varié d'une commune à l'autre. Pour chaque tronçon, un petit panneau "fauchage retardé, nature préservée" a été installé. Une "passe de sécurité" d'environ 50 cm de large a été réalisée à la fin du printemps. La fauche a eu lieu à partir de fin août et s'est prolongée jusqu'en octobre. Des difficultés sont apparues, parmi lesquelles :



- En raison d'un matériel inadapté, ce n'est pas une fauche mais un broyage qui a été réalisé. Il n'y a de plus pas eu d'exportation des restes de coupe.
- Le passage a été trop tardif dans certaines communes, en particulier il a pu intervenir après la montée en graines des chardons.
- La communication a été insuffisante, de nombreux panneaux ont été détruits, parfois le jour même de leur installation.
- Il a été reproché que le passage piéton sur les bords de route devenait très difficile.

Du coup, des modifications vont être apportées cette année:

- Pour la plupart des tronçons, un seul côté sera traité en fauchage tardif, pour permettre le passage des piétons.
- Les restes de fauche vont être exportés, un essai a été effectué en mai avec le CAT de la Simonière qui dispose d'un gros aspirateur à feuilles apte à exporter le broyat.
- Le passage sera réalisé avant que les chardons ne grainent.
- Les panneaux installés sont "plus costauds" que les précédents. Ils sont en bois et réalisés par le chantier d'insertion Val d'Ille Environnement. La communication dans la presse est également plus poussée.

▪ Contact : Aude Pelichet, déléguée communautaire, en charge de la commission "corridors écologiques et bocage"

Quel impact sur le temps de travail du personnel technique ?

Les participants sont d'accord pour dire que la réduction de l'usage des pesticides chimiques engendre nécessairement un accroissement de la charge de travail du personnel dédié à l'entretien des espaces verts. Cette surcharge peut être d'autant plus problématique qu'elle se présente au moment de l'été, et donc en période des congés. A Daoulas, la démarche zéro phyto a engendré l'embauche d'un quatrième agent sur l'année et d'un saisonnier l'été. La commune a déjà recouru à des contrats aidés ainsi qu'à des travaux d'intérêt général pour seconder les services techniques. Enfin, des apprentis sont également régulièrement pris en formation, toujours à la demande des services techniques. Bien sûr, comme le souligne un représentant de Roscoff, cela requiert du temps d'encadrement, mais Daoulas semble satisfait des apprentis envoyés par le centre de formation de Kerliver à Hanvec (il y a eu une seule mauvaise expérience) et insiste sur le fait que la transmission de savoir permet aussi de mettre en valeur les agents des services techniques. En outre, les jeunes apprentis apportent toujours leur connaissance avec eux et permettent aux agents de se tenir à jour des nouvelles techniques. Un participant met en garde cependant sur le fait que les apprentis sont peu intéressés par des communes plus petites, et ce d'autant plus si on leur propose le passage de la binette.

Deux points importants sont mis en avant également par rapport à cette problématique :

- la possibilité de réduire le temps de travail en choisissant des plantations moins demandeuses en entretien (pelouses, plantes vivaces, prairies fleuries...) > *Voir ci-avant*
- l'acceptation du fait qu'il ne faut pas attendre le même résultat sans produit phytos, et donc se résoudre à trouver des « mauvaises » herbes en certains endroits.

Enfin, il faut souligner que l'entretien de tous les espaces verts n'est pas forcément à la charge de la commune. Ainsi, dans le futur écoquartier de Daoulas, ces espaces seront entretenus par les habitants

(organisés en association). Une phase de sensibilisation est prévue pour qu'ils puissent eux aussi pratiquer le zéro phyto. La commune va quant à elle prendre à sa charge l'entretien de la zone humide limitrophe, ainsi que le cheminement piétonnier qui permettra d'atteindre le centre bourg et pourra être utilisé par d'autres Daoulasiens. A noter également que les sentiers de randonnée sont entretenus par une association d'insertion et les haies sont taillées par un CAT (qui récupère le bois coupé). Des participants signalent en outre que l'entretien des trottoirs devrait légalement revenir à la charge des habitants, mais cette pratique a été quelque peu oubliée bien qu'elle semble revenir d'actualité à certains endroits. Certains soulignent la faute des communes qui ont donné de mauvaises habitudes en prenant tout à leur charge. Remotiver les particuliers n'est pas facile et il faut en outre pouvoir sensibiliser chacun pour qu'il ait les moyens de ne pas recourir aux produits phytos.

UNE GESTION INTEGREE A L'URBANISME

Choix des revêtements

Quelques commentaires ont été formulés sur les revêtements, ceux-ci favorisant plus ou moins facilement la pousse de « mauvaises » herbes et étant plus ou moins faciles à nettoyer.

- Le sable stabilisé (mécaniquement par tassage) est facile à nettoyer avec un rabot, à condition toutefois qu'il ne soit pas trop tassé sinon il risque de s'enlever par plaques ce qui provoque des trous. Prévoir une épaisseur de sable suffisante. Ne convient pas aux terrains pentus (sable entraîné par les eaux pluviales).
- Le revêtement en sable-ciment (sable stabilisé par du ciment jouant le rôle de liant) se couvre de mousse et devient glissant sur les voiries peu fréquentées.
- Il existe aussi des liants argileux. Résultats ?
- La chaux donne de mauvais résultats lorsqu'elle est utilisée seule (mauvais aspect, creusement de trous, impossibilité d'utiliser une balayeuse mécanique...). Attention également au risque de sa dissolution dans le milieu naturel (pH très basique). Elle peut être utilisée avec du ciment pour de meilleurs résultats.
- Certains bicouches (gravillons sur couches de liant bitumeux) sont très propices à la pousse de verdure.
- Privilégier aussi le gazon pour les zones où l'herbe est amenée à pousser de toute façon.
- A Daoulas, un mélange terre-pierre a été préconisé sur les derniers aménagements, et notamment pour les noues (pour l'écoulement des eaux pluviales), celles-ci servant également au stationnement des voitures. Ce revêtement permet la croissance de l'herbe pour donner un aspect vert. Sur les voiries, il peut être nettoyé facilement par balayage.

Choix de revêtements pour voies vertes

- Site web comparant les revêtements des voies vertes :
 - <http://departements-cyclables.org/64.151.0.0.1.0.phtml>
 - télécharger en particulier le document intitulé « CG56 - Note sur les revêtements sur les voies vertes » ou encore « CRT Bretagne - Tableau comparatif des revêtements »

Quelques choix d'aménagements

Comme dit précédemment, les trottoirs surélevés sont à éviter, il est préférable de se limiter à un caniveau. D'une façon générale, il faut éviter toute différence de niveau qui engendre des recoins et favorise la pousse d'herbes sauvages, comme les bordures autour des poteaux électriques. Il est en effet préférable de planter les poteaux et panneaux directement dans l'espace vert.

De même il faut si possible éviter les angles dans les aménagements qui ne seront pas accessibles pour les tondeuses (attention notamment aux « caches-poubelles » et autres aménagements d'embellissement).

Daoulas rappelle également que l'important est de rationaliser les espaces verts et de leur donner une fonction, d'éviter absolument des espaces qui pourraient sembler délaissés.

Bien choisir ses plantes

Des communes mettent en garde sur certains architectes et paysagistes qui peuvent parfois tout miser sur l'aspect esthétique initial d'un espace en omettant les besoins d'entretien qui incomberont ensuite à la commune.

Dans les nouveaux aménagements, il est très important en effet de penser au long terme dans le choix des plantes d'ornement ou de séparation. Cela concerne celles disposées sur les espaces publics mais peut également s'appliquer aux particuliers. Certaines communes ont en effet pris le parti de définir des espèces interdites ou en tout cas déconseillées sur de nouveaux lotissements par exemple (comme à Daoulas). Ces espèces indésirables sont définies selon différents critères : plantes invasives, plantes arbustives nécessitant beaucoup de tailles, plantes défavorisant la biodiversité ou encore plantes réclamant une forte irrigation.

Les espèces invasives

▪ Sites web à consulter :

– Plaquette des plantes invasives dans le Finistère avec les conseils pour lutter contre :

<http://extranet.cg29.fr/article/articleview/3199/1/1038>

– Téléchargez aussi la liste officielle des plantes invasives de Bretagne : www.bretagne-environnement.org/especes-invasives/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=55&Itemid=99999999

En cas de présence de renouées, un participant indique qu'il nettoie systématiquement son élagueuse avant de traiter une autre zone, le risque de contamination étant vraiment très élevé. Pour éliminer l'herbe de la pampa, il faut les couper avant qu'elles ne fleurissent. D'autres conseils sont donnés sur la plaquette du Conseil Général du Finistère.

MINIMISER ET VALORISER SES DECHETS VERTS

Que faire de ses déchets verts

A Riec-sur-Belou, les déchets d'élagage des arbres servent au chauffage de la piscine intercommunale. Broyés, ils peuvent aussi servir pour le paillage des espaces verts. Les déchets de tonte servent de compost sur place. La commune a pris une étudiante de la formation de Quimper qui a fait un diagnostic et a défini des voies d'amélioration.

Formation à la gestion durable des espaces verts

▪ Licence Professionnelle "Protection des Cultures et Développement Durable", IUT de Quimper et lycée horticole de Kerbernez à Plomelin

- Objectif de la formation : Etre capable de développer et d'appliquer des pratiques phytosanitaires respectueuses de l'environnement dans le contexte de la production raisonnée intégrée et de la gestion durable des cultures végétales.
- Possibilité de proposer un projet de stage **jusqu'au 18 septembre 2010**
- Responsable : Julien POUPON, www.univ-brest.fr/iutquimp/IUT/licencepro_culture.html - Tel 02 98 90 02 27 poste 8424 - Julien.Poupon@univ-brest.fr

▪ La commune de Daoulas travaille également avec le Centre de Formation des Apprentis de Kerliver

- CFA-CFPPA - 29460 HANVEC – Tél. : 02 98 20 00 08 - cfppa.hanvec@educagri.fr - www.kerliver.com

A Loperhet, les déchets d'élagage broyés servent également pour le paillage. Le compost a été arrêté. L'aire intercommunale de regroupement des déchets verts a tendance à saturer. A Berrien, les déchets de tonte sont valorisés en compost avec les déchets de cantine (aliments bio). Ils servent notamment sur le potager de l'école. Des aides sont également apportés aux particuliers pour l'achat d'un composteur pour les inciter à valoriser leurs déchets chez eux. A Moëlan-sur-Mer, les déchets collectés au niveau intercommunal sont valorisés auprès d'un agriculteur. De même, à Roscoff, les déchets de tonte et d'élagage sont valorisés par un agriculteur bio. La commune a en outre le projet de se procurer un broyeur pour le paillage. A Daoulas, les déchets des particuliers en mélange aux boues d'épuration servent de compost pour les espaces fleuris.

D'une façon plus générale, les communes constatent que la collecte et la valorisation des déchets verts coûte de plus en plus cher, les quantités collectées augmentent, notamment suite à la suppression du brûlage. Les communes insistent sur la nécessité d'implanter des espèces moins arbustives.

Pour ou contre le mulching ?

Le *mulching* (ou mulchage) consiste à laisser les déchets de tonte sur place. Ce pourrait être une façon aisée de réduire les déchets de tonte. Cette pratique est d'ailleurs encouragée par certains qui voient là également une façon de fournir du compost au gazon et donc de l'enrichir. Mais elle est déconseillée par d'autres car elle a tendance aussi à favoriser la pousse du gazon. Elle est à éviter par exemple sur les terrains de foot (où on cherche à limiter la vitesse de pousse et provoque aussi un risque de glissade). Par temps pluvieux également l'herbe coupée a tendance à fermenter et doit donc être plutôt ramassée (d'où la nécessité pour certains d'avoir deux machines). Le mulching n'est pas recommandé non plus sur les aires de jeux pour enfants.

CONCLUSION

Cette rencontre a permis aux communes présentes de partager leurs expériences de gestion des espaces verts et de s'apporter mutuellement différents conseils. Bien sûr, toutes les solutions adoptées par les unes ne sont pas systématiquement directement transposables aux autres et toutes les interrogations n'ont pas obtenu de réponses. Cela traduit avant tout le caractère complexe du sujet et sa relative nouveauté. Les communes tâtonnent, font des essais et avancent peu à peu. L'important était d'échanger sur ces nouvelles pratiques, de valider certaines bases et d'entrer en contact. Car très certainement cette rencontre en amènera une seconde un peu plus tard, quand chacun aura eu l'opportunité de progresser.

➤ **Et d'ici là, le débat continue... Pour toute remarque ou complément d'information, vous pouvez contacter Estelle HOUBRON, permanente BRUDED pour le Finistère – 02 98 86 51 27 / 06 98 17 51 29 – e.houbron@bruded.org – www.bruded.org qui se chargera de divulguer vos données auprès de tous les adhérents de BRUDED ainsi qu'aux communes ayant participé à cette rencontre.**

Pour en savoir plus ...

- Le « Guide des alternatives au désherbage chimique » est téléchargeable sur le site de la CORPEB : http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/article.php3?id_article=177. Il reprend l'essentiel des thématiques abordées à travers 5 fiches détaillées :
 - Fiche 1 : Outils et méthodes pour organiser le changement des pratiques
 - Fiche 2 : Les alternatives au désherbage chimique
 - Fiche 3 : L'accompagnement par un programme de communication
 - Fiche 4 : Les aménagements et la conception des espaces publics
 - Fiche 5 : Règles et précautions pour l'usage des produits phytosanitaires
- Le CAUE de La Vendée met également différents documents à disposition sur son site Internet : www.caue85.com/Publications,43-.html (voir en particulier le guide méthodologique de la gestion différenciée : www.caue85.com/IMG/pdf/guidegd.pdf)